

Dossier de presse

« Où va l'Université de Lille ? »

Réalisé par la CGT de l'Université de Lille



Introduction

Dans le contexte des Assises du financement des Universités, le dossier de presse élaboré par la CGT de l'Université de Lille souhaite documenter la situation dramatique de notre Université, marquée par un déficit structurel, un état de délabrement de son bâti, une aggravation de la souffrance et de la dégradation des conditions de travail entraînées par de multiples restructurations et une perte de sens des missions du service public de l'enseignement et de la recherche.

Notre syndicat tire la sonnette d'alarme et alerte sur la situation catastrophique des conditions de travail et d'étude à l'Université de Lille et le sentiment d'abandon des collègues et des étudiante-es. Certains employeurs du secteur partagent nos analyses, comme Anne Fraisse, présidente de l'Université de Montpellier Paul-Valéry, dans sa lettre ouverte adressée au Président de la République : « nous sommes en surchauffe, en travail forcé, en déséquilibre permanent, jamais sûrs d'arriver à remplir nos missions faute de bras. Nous l'avons dit, répété, crié : il est urgent de créer des postes, de revenir à des dotations pour charges de service

public à la hauteur du nombre d'étudiants accueillis, de rétablir un modèle d'allocation des moyens qui répare les injustices, qui soit clair et transparent. »¹

Comme la grande majorité des Universités françaises, notre établissement fait face à un déficit colossal qui traduit d'ores et déjà le prolongement et l'aggravation des politiques austéritaires et de la précarité déjà structurelle.

Destiné aux élu.es et aux journalistes, notre dossier présente une analyse détaillée et chiffrée de la situation budgétaire et de l'état du patrimoine ; il retrace les problématiques vécues par les personnels et documente finement l'aggravation des risques psycho-sociaux dans l'ESR. Son contenu a vocation à constituer une matière précieuse pour alimenter le débat public et médiatique et stimuler une réflexion collective sur l'avenir de l'Université de Lille.

Le budget de l'Université de Lille

Entre sous-dotation structurelle du ministère et désengagement des gouvernements successifs

Depuis 15 ans, la Subvention pour charge de service public (SCSP) par étudiant.e versée aux universités ne cesse de diminuer. De plus, la différence de traitement entre établissements se creuse de plus en plus en entraînant une situation particulièrement défavorable pour l'Université de Lille. Pas accessibles aux élu.es du CNESER, les critères d'attribution des SCSP au niveau national restent d'ailleurs totalement opaques.

Comment fonctionne-t-il le budget des universités ?

Les ressources des universités sont de deux types :

- La SCSP, qui représente la part la plus importante du budget.
- Les ressources propres. L'État cherchant à réduire ses dépenses, l'augmentation des ressources propres n'améliore pas forcément la situation financière des établissements, car elle entraîne souvent une baisse relative du financement par l'État avec l'argument selon lequel une augmentation du budget ne correspond pas à l'inflation et ne compense pas les dépenses nouvelles, qu'il s'agisse de l'augmentation du nombre d'étudiant.es, des mesures salariales - toujours insuffisantes - ou des missions nouvelles...

Les ressources propres peuvent être regroupées en deux catégories :

- une partie vient de fonds publics via des appels à projet nationaux ou européens, des contrats de différente nature comme le contrat de plan État région. Il s'agit de financement fléchés qui peuvent être utiles mais qui ne permettent pas de gérer le quotidien (offre d'enseignement pour la majorité des étudiant.es, gestion des fluides...). Par ailleurs, ces fonds sont souvent vus uniquement comme une ressource, mais ils sont aussi à l'origine de dépenses, notamment celles nécessaires pour mener à bien les projets en question, et engendrent donc un travail supplémentaire pour les équipes qui sont

¹« Monsieur le Président, on meurt dans vos universités... » <https://blogs.mediapart.fr/pascal-maillard/blog/280126/monsieur-le-president-meurt-dans-vos-universites>

chargées de les suivre. La recherche de financement complémentaire est devenue une nécessité pour de nombreux laboratoires afin de pouvoir effectuer leurs activités de recherche - cherchez l'erreur !

- Une partie vient de sources privées (prise en charge de la Formation Continue par les employeurs, le mécénat, la location de bâtiments, les frais d'inscription désormais différenciés).

Focus sur les frais d'inscription des étudiant.es

Injuste et discriminatoire, elle est aujourd'hui présentée comme l'une des mesures « phares » portées par le gouvernement. Celle-ci contrevient à l'article 13 du préambule de la constitution de 1946 : « L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. » t, ce qui justifie que l'essentiel des coûts de formation soit pris en charge par la collectivité (l'État via l'impôt). Vouloir faire retomber tout ou une grande partie des coûts de formation sur les étudiants-es revient à renverser la logique : il ne s'agit plus d'un investissement collectif pour le bien commun, mais d'un service privé « acheté » dans un intérêt uniquement individuel (i.e l'étudiant·e « achète », investit dans le service de formation dans l'objectif d'obtenir des revenus élevés à l'issue et grâce à sa formation). Ce renversement a plusieurs conséquences : premièrement, il n'y a pas de raison que cela relève d'un service public (ce qui encourage en creux le développement de l'enseignement supérieur privé et ses dérivées...) ; deuxièmement, cela entraîne un changement de statut de l'agent de l'État et transforme la relation pédagogique : l'étudiant·e devient un·e client·e, l'enseignant·e un·e prestataire et le diplôme se convertit en une contrepartie quasi-obligatoire que l'étudiant·e peut renvoyer s'il n'est pas satisfait. D'un point de vue économique, cela conduit soit à restreindre considérablement celles et ceux qui peuvent faire des études en les sélectionnant en fonction de leurs propriétés sociales, soit à développer massivement l'endettement étudiant avec les risques financiers que cela comporte. Il suffit de voir à ce propos le fonctionnement du modèle américain dans lequel les emprunts étudiants ne parviennent plus à être remboursés.

Nous présentons ci-bas l'analyse comparative entre la dotation de l'Université de Lille et celle des autres établissements pluri-disciplinaires ayant une taille, une offre de formation et des effectifs étudiants similaires. Cela permet à la fois de mieux comprendre les différences de traitement mais aussi les impacts concrets qu'elles génèrent sur notre université, tant sur les conditions de travail et d'études, que sur la gestion des bâtiments.

Tableau comparatif de la SCSP de différents établissements² :

SCSP Globale	Moyenne nationale	Université de Lille	Université de Aix-Marseille	Sorbonne-Université
2023	/	472.739.604 euros	506.906.091 euros	505.140.555 euros
Soit par étudiant·e	6938,9 euros/étudiant·e	6.650,43 euros (71.084 étudiant·es inscrit·es, soit -	7926,6 euros (63.950 étudiant·es inscrit·es)	10.304,78 euros (49.020 étudiant·es inscrit·es)

² Source AEF : <https://www.aefinfo.fr/depeche/745978-la-scsp-par-etudiant-est-passee-de-6-863-a-7-166-euros-entre-2016-et-2024-le-detail-par-universite>

		4,16% moyenne nationale)	+14.23% moyenne nationale	+48,5% moyenne nationale
2024	/	496.826.396 euros (70.345 etu)	534.447.232 euros (65.204 etu)	503.719.493 euros (49291 etu)
Soit étudiant·e par	7166 euros/étudiant·e	7062,71 euros/étudiant·e -1.44%	8196,54 euros/étudiant·e +14,38%	10.219,29 euro/étudiant·e 42,6%
2025	/	501.288.239 euros (71.524 étudiants)	513.928.169 euros (65.204 étudiants)	519.825.066 euros (51.168 étudiants)
Soit étudiant·e par	7102 euros/étudiant·e	7008.7 euros/étudiant - 1,31%	7708.5 euros/étudiant + 8,54%	10.159,2 euros/étudiant + 43,05%

Comme le montrent très bien les chiffres, malgré une hausse de la SCSP de l'Université de Lille, celle-ci reste systématiquement en dessous de la moyenne nationale, avec un écart important par rapport aux autres Universités de taille similaire, ce qui a une incidence très importante sur les capacités budgétaires de l'établissement qui est en déficit depuis trois années de suite. Il est important de préciser que c'est au prorata du nombre d'inscrit·e qu'il faut prendre en compte l'écart à la moyenne.

Des écarts de traitement entre les différentes universités

Depuis plusieurs années, les dirigeants de l'université de Lille cherchent à faire reconnaître cette différence de traitement pour pouvoir essayer de récupérer des marges de manœuvre sur le budget de l'Université mais en attendant, ces mêmes dirigeants suppriment des postes pour essayer de garder, « au vert », les indicateurs budgétaires de l'Université (ratio de Dizambourg (<83 %), fonds de roulement (15j) et trésorerie (30j)). Notre organisation syndicale conteste ce choix de respecter des critères budgétaires qui sont incompréhensibles et qui permettent à notre ministère de maintenir une pression sur les personnel·les en indiquant que les établissement seraient mal gérés alors qu'il organise lui-même la précarité.

Durant le mandat post fusion des trois universités lilloises, ce sont plusieurs dizaines de postes d'enseignant·es-chercheurs·ses qui n'ont pas été remplacé·es alors que, lors du premier mandat de l'établissement public expérimental, ce sont des postes de BIATSS, qui ont été supprimé·es.

Le budget limité, ne permettant déjà pas de pouvoir subvenir aux besoins générés par la hausse du nombre d'étudiant·es inscrit·es, entraîne une dégradation progressive de l'état du bâti de l'Université que les dirigeants n'ont pas les moyens d'entretenir, et ce sont les personnel·les et les étudiant·es qui doivent travailler dans des locaux vétustes et mal isolés.

Le gouvernement n'a en outre pas compensé les différentes mesurètes prises pour répondre à l'inflation, ce qui aggrave encore plus une situation déjà critique et engendre des conditions de travail de plus en plus dégradées.

Pour l'année 2026, alors que le conseil d'administration a voté un budget en déficit de 44.9M d'euros, l'équipe de direction prévoit de mettre en place de nouvelles mesures d'austérité pour essayer de diminuer ce déficit qui n'est pas du fait d'une mauvaise gestion mais plutôt d'une sous dotation chronique de notre Université et de l'ESR en général.

Cette situation ne peut plus durer et doit être mise avec urgence à l'agenda politique !

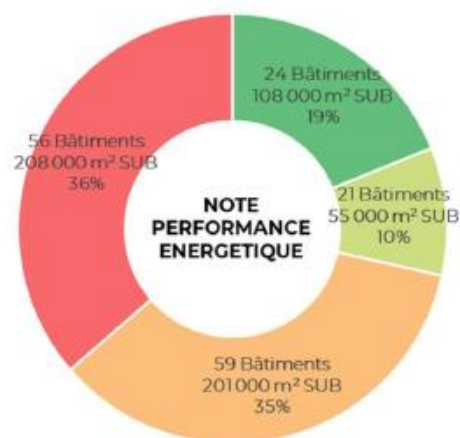
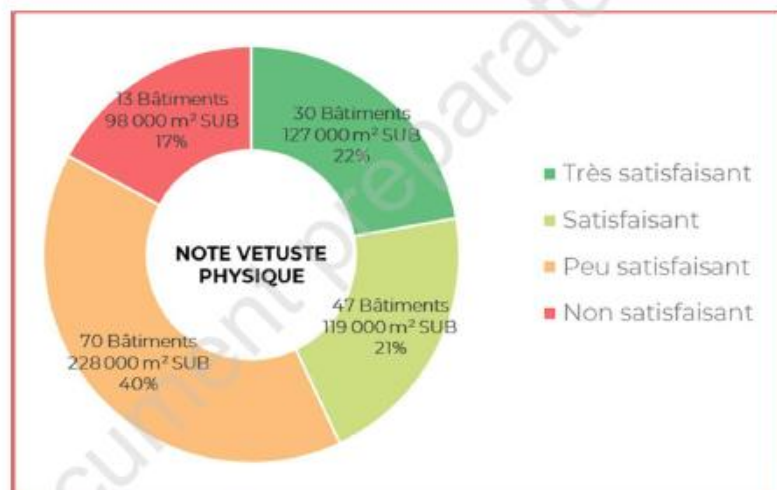
La question immobilière : un patrimoine à sauver

Les locaux de l'Université de Lille représentent 578 000 m², soit 204 bâtiments répartis sur neuf sites. Si l'établissement n'a pas opté pour la dévolution de ce patrimoine, il faut noter que le sous-financement ne permet pas l'entretien courant dont il aurait besoin. Bien que la moitié des bâtiments soient en état réglementaire, des non-conformités majeures persistent notamment dans les domaines de la sécurité en cas d'incendie et de l'accessibilité. 26% des surfaces ont reçu un avis défavorable de la part de la commission de sécurité.

Le niveau d'isolation des bâtiments est en outre nettement insuffisant. A titre d'exemple, sur le campus de Cité Scientifique, si des travaux ont été effectués depuis la construction de nombreux bâtiments dans les années 1960 et 1970, ceux-ci se sont souvent limités à des changements de menuiseries et de vitrages. De ce fait, le budget de l'établissement est fortement impacté par les fluctuations du coût de l'énergie. Il revient alors aux agents et aux usagers de supporter des conditions thermiques difficiles. Le manque de crédits ne permet pas non plus de réaliser les travaux nécessaires à la transition climatique. Par exemple, si des travaux ont été effectués pour la création du data center de l'université, rien n'a été prévu en ce qui concerne la récupération de chaleur qu'implique un tel équipement. Une seconde phase de travaux est programmée sans que nous n'ayons de garanties sur les efforts à faire en termes de consommation énergétique.

Il faut noter que des difficultés peuvent également résulter du manque de surfaces disponibles. C'est en particulier le cas du campus de Moulins (Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales) où l'amplitude horaire des cours est très importante. Ajoutée au manque d'enseignant.es, cette situation implique des conditions d'études plus difficiles puisque les cours magistraux sont privilégiés par rapport aux séances de travaux dirigés qui permettent un travail en plus petits groupes et un accompagnement pédagogique différent.

Graphiques sur l'état du bâtiment et sur la performance énergétique



Il faut également signaler la présence de bâtiments non conformes en raison de la présence d'amiante, de plomb et de problèmes électriques de SSI. Une grande partie des bâtiments est également en dehors de la réglementation pour des questions d'accessibilité.

Les dépenses immobilières sont passées de 43 M€ en 2021 à 81 M€ en 2024, soit une hausse de 89% sur les charges de fonctionnement et de 89% sur les coûts d'investissement. La hausse est notable sur les postes de l'énergie, de la maintenance et sur la sûreté et la sécurité.

Pour palier aux difficultés financières, notre tutelle souhaite que le patrimoine immobilier soit une source de ressources additionnelles, c'est à dire que la location de locaux pourrait permettre de compenser le manque de moyens. Et cela sans compter la surcharge de travail pour les services administratifs qui auraient à gérer les conventions, les services de nettoyage et les services techniques pour que les locaux puissent satisfaire la demande. Par ailleurs, les salles ou équipements loués bloquent la possibilité de rattraper des cours.

Une crise généralisée du patrimoine universitaire

Cette crise du patrimoine universitaire dépasse très largement l'Université de Lille. L'assèchement des budgets sur la durée conduit à des carences dans l'entretien et la rénovation du patrimoine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le premier patrimoine de l'État avec celui des armées. Face à ce « mur d'investissement » de près de 40 Mds€ pour l'ESR (près de 150 Mds€ pour l'ensemble du patrimoine de l'État selon la Cour des comptes), le gouvernement essaie de créer, depuis deux ans, une « foncière de l'État ». Adoptée discrètement en première lecture à l'Assemblée nationale le 28 janvier 2026, l'adoption définitive de cette « foncière » obligerait les administrations et les établissements publics à lui verser un loyer pour l'occupation des bâtiments publics. Plutôt que d'ajouter un loyer à leurs charges, les universités endettées pourraient finalement céder aux pressions du gouvernement et accepter la dévolution (le transfert de propriété de l'État aux établissements) d'un patrimoine très dégradé sans perspectives de rénovation. Et ce ne sont pas les Contrats de Plan État-Région (CPER) qui permettront de pallier les carences de l'État.

A Lille, ce sont 400 millions de travaux qui sont prévus pour retaper les bâtiments avec déjà des problématiques majeures sur l'organisation du travail. A la rentrée 2025, ce sont 17 amphithéâtres qui ont été fermés en urgence à cause de l'amiante. De son côté, la faculté de pharmacie est touchée par un problème de catiche qui a entraîné la fermeture d'un de ses bâtiments.



La recherche publique à bout de souffle

Dans une tribune parue en avril 2026 sur Mediapart, plus de 200 enseignant.es chercheur.es, s'insurgent contre la destruction de l'ESR³.

Les fausses promesses de maîtrise et d'autonomie budgétaire de la LRU « Loi relative aux libertés et responsabilités des universités » - promulguée en 2007 en dépit de la forte mobilisation des personnels en 2007 et en 2009 - se traduisent par leur exact contraire. Cela s'applique aussi bien à l'Université de Lille qu'à la plupart des établissements supérieurs français, plongés dans l'incertitude et dotés d'une marge de manœuvre de plus en plus limitée. Son déficit chronique oblige l'Université de Lille à couper constamment là où cela semble possible. L'offre de formation est ainsi en permanence revue à la baisse avec des maquettes mutilées tantôt des heures de TP (travaux pratiques), tantôt des heures en présentiel, remplacées par du travail autonome, tantôt des heures de CM (cours magistraux) jugés trop coûteux. L'imposition, toujours par en haut, d'une logique d'évaluation par compétences rend en outre de plus en plus difficile l'articulation entre l'activité de recherche et l'activité d'enseignement en vidant progressivement de sens le travail de l'enseignant chercheur.

Casse du statut de fonctionnaire et fin du financement perenne de la recherche

Les programmes de recherche sont de plus en plus dépendants des financements extérieurs ce qui modifie radicalement le sens du métier et les dynamiques de sa reconnaissance sociale. Le/la chercheur.e ne doit plus uniquement développer des recherches dans son domaine de spécialisation, à partir d'approches et méthodes d'enquête relevant de sa discipline, il/elle doit acquérir de nouveaux savoirs dans le montage et le pilotage des projets pour espérer pouvoir décrocher des financements. Ses qualités de chercheur.e sont donc liées de plus en plus à ses capacités à répondre et à s'adapter aux exigences établies par les financeurs et aux thématiques ciblées par les appels à projets et la recherche partenariale. Cela peut provoquer une perte de sens doublée d'un épuisement des chercheur.es qui ont désormais l'impression de dépenser tout leur temps dans la recherche de fonds au détriment de la qualité de leur recherche. Cela génère parfois une sorte de schizophrénie : il faut être docile avec le monde économique et perméable à ses logiques tout en essayant de préserver l'éthique et l'autonomie de la recherche dont l'évaluation passe par les pairs.

³Consultez la tribune "Austère autonomie. Plus de 200 philosophes con la destruction de l'université" ici : <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/200426/austere-autonomie-plus-de-200-philosophes-contre-la-destruction-de-l-universite>

D'autres économies s'appliquent directement sur les dotations des laboratoires, sur celles des nouveaux maîtres de conférences ou encore sur les remboursements des frais des colloques, désormais réduits à l'os. Les chercheur.es sont de plus en plus encouragé.es à trouver des financements propres pour l'organisation d'événements scientifiques ou pour les activités de valorisation de la recherche. À cela s'ajoutent les nouveaux dispositifs de sécurité comme le renforcement et l'extension du plan vigipirate dont l'application peut être instrumentalisée pour faire taire certaines opinions. La nouvelle procédure de déclaration d'événements scientifiques à l'Université de Lille aboutit en plus à surcharger les chercheur.es voire à leur attribuer une responsabilité juridique dans des domaines qui ne relèvent pas directement de leurs fonctions ou champs de compétence (sécurité des installations électriques, chaîne du froid, sécurité des personnes...).

La logique du financement pérenne de la recherche est ainsi progressivement remplacée par les modes de financement par projet. Cela entraîne une situation de mise en concurrence permanente entre collègues, entre unités de recherche et entre établissements qui est incompatible avec les principes de la recherche scientifique et ses régimes de collaboration, d'ouverture et de partage des connaissances.

De la LRU à la LPR : des réformes qui fragilisent l'autonomie de la recherche

L'autre danger majeur est constitué par la perte d'autonomie de la recherche et l'ingérence du monde économique et politique dans la production des savoirs scientifiques, les appels à projets et les critères d'assignation des financements étant extérieurs et parfois rentrant directement en tension avec les préoccupations scientifiques. La baisse des crédits pérennes a aussi été accélérée par la réforme LPR (loi de programmation de la recherche votée en 2020) qui n'a impliqué aucun investissement supplémentaire et a contribué, au contraire, à creuser les inégalités territoriales et socio-économiques. La LPR a abouti à une accélération de la précarisation du financement de la recherche en institutionnalisant la politique de recherche par contrats (augmentation des budgets de l'ANR) et en s'attaquant frontalement aux statuts des personnels. C'est d'un projet d'une toute autre nature dont le secteur aurait eu besoin et les collègues mobilisé.es contre la réforme n'ont eu cesse de le souligner : un vrai plan de financement pérenne pour les établissements, la résorption de la précarité et une politique de recrutement massif de titulaires, la revalorisation du point d'indice, bref, une politique publique d'enseignement supérieur et de recherche volontaire et démocratique !

Casse du statut et aggravation des inégalités

La précarisation statutaire qui caractérise les recrutements prévus par la loi a en outre induit un renforcement des inégalités entre femmes et hommes dans le milieu scientifique. Cette réforme, à laquelle la CGT s'est opposée farouchement, n'a permis aucune programmation de la recherche sur le long terme. Elle n'a même pas permis de couvrir les 15 % d'inflation depuis 2021; elle ne permet pas non plus de disposer d'un plan de recrutement ou de titularisation. Elle a en revanche participé à la casse du statut de la fonction publique avec la mise en place de chaires de professeurs juniors (CPJ), de contrats de mission et d'un système individualisé de suivi des carrières, du repyramidage (passage du statut de maître de conférences au statut de professeur des universités) et de répartition des primes. Cela a généré une véritable usine à gaz due à la multiplication des dossiers de demande d'avancement de grade et des primes comme la RIPEC dont l'expertise pèse encore une fois sur les collègues. À l'Université de Lille, le vivier local est réduit à peau de chagrin et les conflits d'intérêt excluent d'office certains collègues. À cela s'ajoute le pouvoir dont sont dotés les conseils des composantes qui tranchent et ont le dernier mot sur toutes les questions liées à l'avancement des carrières. Au

final, toutes les pièces du puzzle contribuent à encourager un système de mise en concurrence entre les enseignant.es chercheur.es dont les contrats, les conditions de travail, les protections, les services d'enseignement ou encore les possibilités concrètes de pouvoir réaliser un travail de recherche, varient énormément.

Vers une Université à deux vitesses

Le projet des « Key Labs », lancé par Antoine Petit (PDG du CNRS) et puis heureusement abandonné, visait à supprimer la labellisation CNRS de trois laboratoires de recherche sur quatre. Au final, le CNRS a fait marche arrière mais le nouvel esprit de l'ESR a bien été préservé : il est question désormais de trajectoire discutée avec chaque laboratoire pour produire le même effet. Le programme demeure inchangé : mettre fin au statut de fonctionnaire, regrouper les meilleurs chercheur.es et universitaires sous contrat dans les universités de recherche, démanteler les organismes nationaux de recherche pour en faire des agences de programmes au service du secteur privé, et déréguler les frais d'inscription.

À terme cela va aboutir à une Université à deux vitesses : les universités d'excellence auront des dotations recherches et des universitaires qui auront la possibilité de les diriger tandis que d'autres établissements périphériques seront uniquement consacrés à l'enseignement et destinés aux étudiant.es les moins loti.es en capital économique et culturel. Les grandes écoles respecteront les critères internationaux d'excellence et bénéficieront des financements et des partenariats prestigieux tandis que les Universités de province, sous-dotées, vont mourir à petit feu et planeront la voie au développement du secteur privé.

Des logiques d'« excellence » imposées d'en haut

Bercy s'est en outre positionné pour la mise en place d'un fonds de compétitivité dont les deux priorités seraient la « recherche collaborative » (un euphémisme pour parler de la mise à disposition, pour le secteur privé, des infrastructures de recherche publique) et la « recherche duale » (c'est-à-dire civilo-militaire). Dans le contexte actuel, marqué par une recrudescence des conflits armés, il y a de quoi être vigilant.es pour éviter que les financements ne se polarisent pas autour de l'appareil militaro-industriel et de ses logiques meurtrières. Le danger est bien là car, pour la France, le militaire c'est une manière d'occuper un statut international dans le contexte du déclin de son économie et de son empire colonial (Serfati, 2022)⁴.

Les politiques de recherche sont désormais aussi dirigées par des « thématiques », et non plus par des approches disciplinaires, considérées comme stratégiques pour garder une place dans un système international de plus en plus concurrentiel. Les chercheur.es sont donc invité.es à se positionner autour de ces thématiques relevant de la compétence de différents instituts et à animer des réseaux de chercheur.es pour les faire vivre. De nouvelles activités s'ajoutent donc à la quantité, déjà très importante, de tâches pédagogiques, administratives et de gestion de projets, en éloignant de fait le/la chercheur.e, de la pratique concrète de la recherche. Encore une fois, cette mécanique apparaît absolument opaque, les chercheur.es sont informé.es des thématiques stratégiques de l'établissement par la direction du laboratoire et sont encouragé.es à animer des espaces *ad hoc* consacrés aux « vulnérabilités », aux « transitions », à la « démocratie », au « travail dans les territoires », et la liste est encore longue. Les projets d'envergure comme les « Cross Disciplinary Projects » constituent des énormes machineries où il est extrêmement difficile de se positionner et de trouver sa place. Même les initiatives d'excellence et les projets structurants apparaissent comme une boîte noire où le système de prise de décision, de répartition et d'utilisation des financements entre les différents acteurs est

⁴ Serfati, C. (2022), L'État radicalisé. La France à l'ère de la mondialisation armée, La Fabrique, 2022.

souvent très opaque. Les chercheur.es sont alors invité.es à s'y impliquer et à utiliser le label pour aller chercher des financements extérieurs.

Au niveau national, la France demande que les thématiques retenues soient celles mises en avant par le président Macron : intelligence artificielle, énergie, valorisation et commercialisation des biotechnologies, quantique, espace.

De nouvelles menaces pour les libertés académiques

Une enquête exploratoire menée en 2022 sur la dégradation des conditions de travail des enseignants chercheurs⁵ souligne le fait que celles-ci constituent une grave entrave à l'exercice de la liberté académique. Les enquêté.es font notamment état d'une situation de surmenage, d'un sentiment d'aliénation au travail par une perte ressentie du sens de leurs missions, des injonctions contradictoires qu'il est difficile voire impossible de satisfaire, de la pression quantitative à la publication (parfois au détriment de la qualité), des pressions subies pour la quête de financements externes, afin de se donner les moyens d'exercer ce qui n'est jamais que le cœur de leurs missions. 92 % des répondant.es déclarent qu'ils ressentent de plus en plus de difficultés à accomplir correctement leurs missions de chercheur ou d'enseignant-chercheur. 27 % affirment être stressés au travail et continuer à en ressentir les effets en rentrant chez soi. 40 % vivent un sentiment de non-maîtrise de leur temps et de leur agenda et, pire encore, 35 % vivent cela comme les « obligeant à renoncer à des objectifs » (ne pas rendre un article pré-accepté, ne pas se rendre à un colloque, ne pas participer à un projet collectif...). L'ensemble de ces facteurs se traduit par une perte d'autonomie et de liberté académique encouragée par le renforcement des cadres et prescriptions à une production scientifique par projet.

À cela s'ajoute un contexte marqué par la suspicion permanente et les accusations et ingérences venant de la sphère politique. Les universités seraient « gangrenées par l'islamo-gauchisme » ou encore par le « wokisme ». La propulsion, dans la sphère médiatique, de ces faux concepts participe d'une « stratégie de brouillage qui pollue l'analyse de la situation réelle de l'Université et de la science en général, et qui vise en outre à porter atteinte à la liberté académique »⁶. Ici le réel ne joue aucun rôle : seul compte le fantasme politique que ces étiquettes, agitées par les détracteurs de l'Université, essaient d'éveiller.

Une autre bataille engagée par la classe politique est celle qui prétend lutter contre « les formes renouvelées d'antisémitisme ». La récente loi proposée par Caroline Yadan représente un danger pour les principes de l'État de droit et la liberté d'expression. La pétition « Non à la loi Yadan »⁷, ayant atteint plus de 500.000 signatures, souligne en particulier le danger de l'amalgame, alimenté par la loi, entre l'antisémitisme et la critique d'Israël (antisionisme). Cet amalgame risque de museler tout soutien à la cause palestinienne et d'entraver tout travail d'enquête journalistique ou scientifique portant sur ce conflit. Cette loi dessert en outre la lutte légitime contre l'antisémitisme en assimilant les Juives et les Juifs à la politique de l'État d'Israël.

La répression, dans les Universités, des voix qui expriment une solidarité avec la Palestine est particulièrement préoccupante. En avril 2024, la présidence de l'Université de Lille a interdit une conférence de Jean-Luc Mélenchon et Rima Hassan sur la Palestine, interdiction

⁵ Arnaud Mercier et Nathalie Pinède, « La dégradation des conditions de travail des enseignants-chercheurs comme obstacle à l'exercice de la liberté académique », *Sciences de la société* [En ligne], 109 | 2022, mis en ligne le 02 juillet 2025, consulté le 26 avril 2026. URL : <http://journals.openedition.org/sds/14042> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/1499c>

⁶<https://roqueesr.fr/20211208-2/>

⁷<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5158>

confirmée successivement par la préfecture. Les interventions policières visant à étouffer les mobilisations étudiantes se sont multipliées dans différents établissements du pays.

La proposition de loi intitulée « Liberté académique des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs », initiée par le sénateur PS Adel Ziane, a été adoptée en première lecture sous une forme modifiée par le Sénat le 11 février 2026. Le texte présenté, enrichi en commission préalable, comportait 8 articles ayant pour but :

- de définir et de garantir la liberté académique (liberté de recherche — étendue aux chercheur·es, liberté d'enseignement et d'expression dans le respect de l'intégrité scientifique) ;
- d'impliquer davantage et explicitement les établissements dans la protection des personnels bénéficiant de cette liberté ;
- de prévenir et de sanctionner les entraves à l'exercice de cette liberté.

Dans le contexte idéologique et politique de plus en plus menaçant contre la liberté académique, les franchises universitaires, les connaissances scientifiques et la liberté d'expression, une telle loi peut être d'une grande utilité. Toutefois, le rejet de l'article 1 qui visait à limiter les Zones à Régime Restrictif (ZRR)⁸ qui prolifèrent depuis 2 ans et que l'État utilise pour [restreindre gravement la liberté académique](#) est particulièrement inquiétant.

L'ensemble des enseignant.es chercheur.es et des personnels de l'Université de Lille sont aujourd'hui confronté.es à un défi d'ampleur : celui de préserver les missions de service public de l'ESR dans un contexte de sous-dotation chronique et de musellement des voicritique.



Dégradation des conditions d'enseignement et d'études

À chaque nouvelle rentrée, les enseignant.es chercheur.es se sentent impuissant.es et savent que les moyens dont iels disposent sont inadaptés pour assurer une formation de qualité aux étudiant.es dont le nombre est en hausse. Par vocation et par amour de leur beau métier, iels essaient de bricoler avec les moyens du bord : innovation pédagogique, commissions et groupes de travail, rencontres avec le monde professionnel et de la culture, recherche de fonds et de nouveaux partenaires.

⁸<https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/enseignement-superieur/le-securitaire/article/zrr-le-gouvernement-doit-revenir-sur-sa-politique-de-restriction>

Les restructurations successives ont fortement déstabilisé les équipes pédagogiques en créant de l'incertitude due au changement permanent et à l'impossibilité de pouvoir compter sur leurs acquis. Nouvelles plateformes de gestion des emplois du temps, sélection des étudiants en raison des capacités limitées, turn-over des personnels, manque de formation, précarité structurel, pénurie de salles et de lieux de rencontres pour les étudiant.es, la liste des problématiques est de plus en plus longue. À l'Université de Lille, la situation a été particulièrement difficile en coïncidence avec la fermeture de sept amphithéâtres à cause de l'amiante et des conditions dégradées des bâtiments. Les files interminables dans les restaurants universitaires empêchent les étudiant.es d'accéder à des repas équilibrés et réduisent le temps de la pause. Selon une enquête de l'ODIF⁹, 44 % des étudiant.es de l'Université de Lille sont en situation de vulnérabilité, 32 % (+ 7 % par rapport à 2019) traversent des difficultés financières telles qu'il n'est pas possible de faire face aux besoins. Ils sont de plus en plus nombreux.ses à faire appel aux épiceries solidaires et aux aides alimentaires. La crise sanitaire de la Covid, en 2020 et 2021, suivie depuis par une conjoncture économique difficile, est venue dégrader une situation qui était déjà compliquée pour un grand nombre d'étudiant.es. Notre établissement et nos équipes sont de plus en plus démunis et impuissants face à cette aggravation de la précarité étudiante.

Cela génère de la souffrance à la fois pour les personnels enseignants et pour les gestionnaires de l'offre de formation dont les tâches et les responsabilités sont de plus en plus nombreuses et pour qui les contours et les frontières entre le champ de compétence des un.es et des autres sont de plus en plus flous. Cette situation de surcharge et de changement permanent est aussi source de souffrance et de tensions entre les collègues.

Les enseignant.es se plaignent de la quantité de travail en forte augmentation et de la multiplication des tâches administratives : gestion de l'apprentissage et de la VAE, conseil de perfectionnement, sélection des étudiants sur les différentes plateformes comme Parcoursup et Mon Master, sélection des dossiers Campus France pour les étudiant.es extracommunautaires ; suivi des projets, des stages, des mémoires, refonte des maquettes pour répondre aux contraintes budgétaires ; gestion des enseignants précaires ; direction des formations et directions d'étude, participation à une multitude de réunions et de commissions pédagogiques...

La surcharge du travail pédagogique et administratif contraint les enseignant.es à puiser sur leur temps libre pour pouvoir réaliser leurs travaux de recherche sur lesquels se fondent essentiellement leurs possibilités d'évolution de carrière.

HCERES et la double peine de l'auto-évaluation

Sous couvert d'« indépendance », des organes d'évaluation comme le HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) demandent des efforts colossaux pour réaliser l'auto-évaluation et la production de données et de statistiques sur l'offre de formation et l'activité de recherche des laboratoires. Créée en 2014, le HCERES est une agence para-gouvernementale qui a pour fonction de surveiller et noter l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et la recherche pour donner des indications aux différents gouvernements, notamment dans le cadre du pilotage de la restructuration des universités publiques débutée avec la loi LRU. La réalisation des dossiers, que l'instance délègue aux personnels, en alourdissant et multipliant leurs tâches, permet paradoxalement de justifier et de préparer de nouvelles coupes et de nouvelles fermetures. À Lille, sur les 206 formations évaluées par l'HCERES en 2025, 67 formations ont reçu un avis défavorable ou réservé, dont 49 sur 105 pour le cycle 1. Près d'un tiers des formations de notre établissement ont donc reçu un avis défavorable ou réservé (32,5%), soit 6 points de plus que la moyenne de

⁹<https://odif.univ-lille.fr/vie-etudiante/syntheses/>

la vague E. Surtout, ce chiffre s'élève à 46,6% pour le cycle 1 et à 17,8% pour le cycle 2. Concernant les masters : un master sur les cinq du secteur Arts, langue et littérature, sept masters sur les trente du secteur Droit, Économie, Gestion ; quatre sur les dix-huit du secteur Sciences Humaines et Sociales ; trois sur les trente du secteur Sciences, Technologie, Santé. Concernant le premier cycle : les avis défavorables concernent très massivement les formations qui attirent les étudiant·es les moins doté·es en ressources scolaires, économiques et sociales qui se destinent à des études courtes et rapidement « professionnalisantes ». Près de la moitié des BUT (6 sur 13) et la grande majorité des DEUST (7 sur 9) et des licences professionnelles (19 sur 27) sont concernées par des avis défavorables, ce qui représente 7357 étudiant·es (environ 10% des effectifs globaux)¹⁰. Ces résultats s'expliquent en réalité par le choix d'indicateurs discutables, fondés avant tout sur l'employabilité, l'approche par compétence et par la non prise en compte du contexte économique et social des étudiant·es et des formations. [SEP] Rappelons en effet que la population étudiante de U Lille est composée de boursiers à hauteur de 47%, de personnes assurant une activité rémunérée en parallèle de leurs études à hauteur de 30%, de personnes en situation de précarité alimentaire à hauteur de 30% (selon l'enquête de l'ODIF).

Ce système d'évaluation « par les pairs » permet d'organiser la division du travail en déléguant aux enseignant·es-chercheur·es eux et elles-mêmes le sale boulot du dégraissage au nom de critères pour la plupart inadaptés et non partagés par les enseignant·es, car souvent appliquant aux sciences humaines et sociales des grilles pensées par l'Union Européenne pour les sciences « dures », médicales et de l'ingénierie.

Dégradation de la santé et de la sécurité au travail.

En 2018, la fusion des universités lilloises a engendré et accéléré le processus de la dégradation des conditions de travail.

En 2017, l'expertise sur les impacts de cette fusion avait été réalisée par un cabinet agréé par le ministère du travail dans le cadre d'une expertise CHSCT et avait démontré et quantifié les conséquences négatives et les risques sur les conditions de travail de cette fusion à marche forcée :

- Dégradation des conditions de travail
- Dégradation de la santé des personnels
- Perte de sens au travail

Depuis, un accroissement constant de restructurations dans une très grande partie des services sont réalisées sans de réelles études d'impacts préalable. Ces dernières mettent à mal une grande partie des services dans leurs fonctionnement global, par une réduction drastique des moyens pour combler les déficits publics grandissants, et engendrent une réalité quotidienne faite d'usure et d'érosion professionnelles, de perte de sens et de dégradation des collectifs du travail.

¹⁰ Analyse statistique produite par la FSU : [<https://fsu.univ-lille.fr/spip.php?article301>]).

La dégradation des conditions de travail, une des conséquences du manque de moyens humains et financiers un manque de moyens.

Le manque de moyens constant se traduit par une hausse de la charge de travail, ce qui dégradent les conditions d'exercice et ce malgré l'engagement du Président de l'université, Régis Bordet, qui avait fait des conditions de travail une des priorités de son premier mandat. ([lire sur AEF info](#)).

À titre d'exemple, nous pouvons citer les configurations organisationnelles suivantes pouvant exposer les personnels à des risques psycho-sociaux au travail :

- Le non remplacement des personnels en arrêt de travail, en mi-temps thérapeutique, congé longue maladie, accident de travail engendrent une déportation constante de la charge de travail, de la charge mentale et la responsabilité sur nos collègues sans compensations matérielles ou financière induisant un sentiment de non reconnaissance de leurs missions de service public. Cela, dans un contexte, où le salaire des fonctionnaires n'a été que très peu revalorisé.
- Les objectifs fixés lors des entretiens professionnels annuels sont souvent inatteignables, qui conduisent donc à une perte de sens au travail ôtant toute notion de service public et sens de l'engagement. Le travail empêché s'est installé au sein de notre université car nous n'avons plus les moyens de bien-faire notre travail.
- Le dispositif d'intéressement impose une culture de mise en concurrence salariale et des services par la mise en place du régime indemnité principale mensuelle de fonctions, de sujétion et d'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- Le déroulé de carrière des agent-es est soumis, depuis 2021, à la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG) et remplace la gestion de carrière au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) qui propose un cadre fort contraignant quant aux critères de promotion pour les agent-es.
- L'école des cadres, uniquement destinée aux encadrants présents sur l'organigramme général de l'Université laisse de côté le management de proximité, trop souvent affectés sans aucune formation sur ces postes.
- Les effets du « new public management » visent à rendre les agents publics et les structures plus productives dans leur appréhension de la tâche administrative.
- La non prise en compte des impacts de subsidiarité sur la santé des cadres.
- Le télétravail est privilégié par les agents-es leur garantissant un environnement de travail plus calme que dans leur unité de travail.

Pas de mise en œuvre de la prévention primaire, premier niveau en matière de gestion des risques !

Les bilans annuels successifs démontrent les importants délais de mise en œuvre sur les questions liées à la santé au travail : Une prévention est essentiellement ciblée sur risques tertiaire et secondaire aggravant les situations de travail. Les Documents Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont réalisés à 43 % dans les services et composantes ; quand ils existent, ils n'incluent bien souvent pas les RPS.

En 2024, sur les 163 unités de travail

- 70 DUERP réalisés
- 90 non réalisés
- 41 Unités ayant mis à jour leur DUERP
- 43% est le taux de réalisation de DUERP.

En janvier 2025, la mise en place du Registre Santé, Sécurité, conditions de travail (RSST) dématérialisé a toutefois permis de lever la difficulté de signaler les alertes de type RPS et a pu démontrer un accroissement du nombre d'entrées de ce type. A ce jour, 392 entrées relevant des risques psycho-sociaux (RPS) ont été identifiées.

Entrées Registre Santé Sécurité au Travail dématérialisé	Nombre
Depuis Janvier 2025	1351
En cours (attribué).	617
Clos	731
Résolu	2

Tableau des accidents de travail en 2023 et 2024 (tableau issu du RSU 2024)



	2023				2024				
	F	H	Total	%	F	H	Total	%	
accidents sur lieu de travail	72	49	121	69,9	63	69	132	68,4	+ 9,1%
Accidents de trajet	33	15	48	27,7	31	26	57	29,5	+ 18,7%
Accidents de missions	2	2	4	2,3	3	1	4	2,1	-
	107	66	173	99,9	97	96	193	100	



nombre d'accidents de travail imputables ou non

	2023	2024
imputable	167	178
non imputable	8	6
en cours	14	18
sans suite	12	17



Tableau de l'évolution des arrêts de travail de plus de 15 jours entre hommes et femmes



évolution des arrêts de travail de plus de 15 jours suite à un accident

	2023				2024				
	F	H	Total	%	F	H	Total	%	
arrêt de plus de 15 jours	26	19	45	26	30	30	60	31,1	+ 33,3%

Tableau des maladies professionnelles

maladies professionnelles

	2023	2024
imputable	10	11
non imputable	5	5
en cours	0	3

Tableau de l'évolution des accidents RPS en 2023 et 2024

Evolution des accidents RPS

	2023				2024				
	F	H	Total	%	F	H	Total	%	
épuisement professionnel	5	-	5	2,9	3	4	7	3,6	+40%
souffrance au travail	6	1	7	4	15	6	21	10,9	+ 200%
agression	6	2	8	4,6	11	3	14	7,3	+ 75%

	2023				2024			
	F	H	Total	%	F	H	Total	%
Mauvais mouvement	4	6	10	5,8	5	7	12	6,2
Manutention	6	7	13	7,5	2	12	14	7,3

Les conditions de travail difficiles exposent les personnels de l'Université à de la souffrance au travail, lié a du surtravail, par des ambiances et du management délétère, à des situations d'agressions, de violence verbale, des pensées suicidaires, jusqu'à déboucher, dans les situations les plus graves, dans le suicide qui s'est produit en 2024. Leurs causes ne sont jamais isolées ou individuelles mais s'inscrivent dans une configuration déficitaire et de désinvestissement structurel de l'État et dans les logiques organisationnelles et managériales qui en découlent.

Pour conclure, nous considérons que cette situation n'est pas une fatalité. Il est nécessaire d'investir massivement au sein de notre établissement et nous souhaitons donc pouvoir renvoyer les agent·es de l'Université à construire des cahiers revendicatifs, à l'image de ceux portés par notre Union syndicale lors de notre dernier congrès en 2024.

